



MAIRIE
de
SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BRO SSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

ABSENTS : M. Michel RAVAILLER, pouvoir à M. GENDRON
M. Sébastien GAUTIER, pouvoir à Mme. DUVAL
M. Serge FRALEUX, pouvoir à M. MAUDET-CARRION

Secrétaire de séance : Mme. BLOT, assistée de M. Benoît CHICHIGNOUD, DGS.

En raison des circonstances nationales liées au Coronavirus, cette réunion s'est tenue :
à la salle polyvalente (boulevard du stade)
et le public sera limité à 15 personnes

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h00.

LE CONSEIL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	OBJET	VOTE
2020.070	<u>Désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs (ACSE, ALEC)</u>	
	1.ACSE175 (Association Cantonale Solidarité Emploi)	
	<u>Candidat(s)</u>	
	- Mme. MASSON 21 voix « Pour » Elue - Mme. BRO SSE 6 voix « Pour »	21 pour les candidats de la majorité 6 pour les candidats de l'opposition
	2.ALEC du Pays de Rennes (L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat)	
	<u>Candidat(s)</u>	
	- M. PERAN 21 voix « Pour » Elu - Mme. METIER 6 voix « Pour »	

2020.071	<p><u>Vie municipale : Règlement Intérieur de l'Assemblée 2020-2026 - adoption</u></p> <p>Conformément à l'article L2121-8 du CGCT, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Un groupe de travail constitué de 5 membres élus (4 de la majorité et 1 de l'opposition) a élaboré un projet qui a été présenté et adopté.</p>	Unanimité																																																			
2020.072	<p><u>Culture : Bibliothèque municipale : création d'un groupe de pilotage pour l'agrandissement</u></p> <p>Les locaux de la bibliothèque municipale sont à saturation tant pour accueillir les lecteurs (individuels ou en groupes) que pour présenter les ouvrages ou pour organiser des expositions Aussi, il convient d'élaborer un projet pour définir les besoins avant de lancer une consultation auprès de cabinets d'architectes. Créer un groupe de travail afin d'élaborer et de suivre le projet d'extension de la bibliothèque municipale, composé de 10 membres - 5 élus (4 de la majorité - M. BERJOT, Mme. BLOT, M. COUMAILLEAU, M. DUMILIEU - et 1 de l'opposition : M. FRALEUX) - de deux agents municipaux (DGS et Bibliothécaire), - d'un représentant des lecteurs, - d'un représentant des bénévoles, - d'un représentant de la MDIV (Médiathèque Départementale d'Ille et Vilaine) Un « expert » pourra être associé à ce groupe en fonction des besoins.</p>	Unanimité																																																			
2020.072	<p><u>Centre des Finances Publiques (CFP) : renouvellement du bail</u></p> <p>Le bail de la Trésorerie (15 rue de Rennes) est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2021.</p>	Unanimité																																																			
2020.073	<p><u>Instauration de la RODP provisoire</u></p> <p>Il est exposé que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a fait l'objet du décret n°2015-334 du 25 mars 2015. Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.</p>	Unanimité																																																			
2020.074	<p><u>Budget Assainissement - Modification Affectation et Décision Modification n°2</u></p> <p>ANNULE ET REMPLACE l'affectation du Résultat 2019 (délibération 2020.009) Le report du chapitre « 002 » est différent du résultat d'exploitation 2019. Il convient de le corriger.</p> <table border="1" data-bbox="295 1507 1257 1603"> <tr> <td>Section de Fonctionnement</td> <td>002 – excédent antérieur reporté</td> <td>399 357.63 €</td> </tr> <tr> <td>Section d'Investissement</td> <td>001 - Excédents de fonctionnement capitalisés</td> <td>137 080.38 €</td> </tr> </table> <p>De ce fait il convient d'apporter la Décision Modificative n°2 du Budget Assainissement</p> <table border="1" data-bbox="295 1641 1257 2029"> <thead> <tr> <th>SECTION</th> <th>SENS</th> <th>CHAPITRE ou OPERATION</th> <th>COMPTE</th> <th>MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>F</td> <td>R</td> <td>002</td> <td>002 Excédent d'exploitation reporté</td> <td>-48 500,25 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</td> <td>-48 500,25 €</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>D</td> <td>023</td> <td>023 Virement à la section d'investissement</td> <td>-48 500,25 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</td> <td>-48 500,25 €</td> </tr> <tr> <td>I</td> <td>R</td> <td>021</td> <td>021 Virement de la section d'exploitation</td> <td>-48 500,25 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</td> <td>-48 500,25 €</td> </tr> <tr> <td>I</td> <td>D</td> <td>Ope 11</td> <td>2158 Autres travaux</td> <td>-48 500,25 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</td> <td>-48 500,25 €</td> </tr> </tbody> </table>	Section de Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	399 357.63 €	Section d'Investissement	001 - Excédents de fonctionnement capitalisés	137 080.38 €	SECTION	SENS	CHAPITRE ou OPERATION	COMPTE	MONTANT	F	R	002	002 Excédent d'exploitation reporté	-48 500,25 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION				-48 500,25 €	F	D	023	023 Virement à la section d'investissement	-48 500,25 €	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION				-48 500,25 €	I	R	021	021 Virement de la section d'exploitation	-48 500,25 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				-48 500,25 €	I	D	Ope 11	2158 Autres travaux	-48 500,25 €	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				-48 500,25 €	Adoption à la majorité de 26 voix « pour » et 1 « abstention »
Section de Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	399 357.63 €																																																			
Section d'Investissement	001 - Excédents de fonctionnement capitalisés	137 080.38 €																																																			
SECTION	SENS	CHAPITRE ou OPERATION	COMPTE	MONTANT																																																	
F	R	002	002 Excédent d'exploitation reporté	-48 500,25 €																																																	
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION				-48 500,25 €																																																	
F	D	023	023 Virement à la section d'investissement	-48 500,25 €																																																	
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION				-48 500,25 €																																																	
I	R	021	021 Virement de la section d'exploitation	-48 500,25 €																																																	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				-48 500,25 €																																																	
I	D	Ope 11	2158 Autres travaux	-48 500,25 €																																																	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				-48 500,25 €																																																	

		Budget SPIC – Modification Affectation et Décision Modification n°1					
		Annulation et remplacement de l'affectation du Résultat 2019 (délibération 2020.012)					
2020.075	Section de Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté		27 860.14 €			
	Section d'Investissement	1068 – excédent d'Exploitation		78 455.77 €			
	De ce fait il convient d'apporter la Décision Modificative n°1 du Budget SPIC						Adoption à la majorité de 26 voix « pour » et 1 « abstention »
	SECTION	SENS	CHAPITRE ou OPERATION	COMPTE	MONTANT		
	F	R	002	002 Résultat d'exploitation reporté	-2,68 €		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				-2,68 €		
	F	D	023	023 Virement à la section d'investissement	-2,68 €		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				-2,68 €		
	I	R	021	021 Virement de la section d'exploitation	-2,68 €		
	I	R	001	001 Excédent d'investissement reporté	0,30 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				-2,38 €			
I	D	100	2153 Installations à caractère spécifique	-2,38 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				-2,38 €			
2020.076	Budget Principal – Décision Modification n°2					Adoption à la majorité de 24 voix « pour » et 3 « abstention »	
	Les modifications portent sur :						
	SECTION	SENS	CHAPITRE ou OPERATION	COMPTE	MONTANT		
	I	R	16	1641 Emprunts en euros	-760 003,13 €		
	I	R	041	2313 Constructions	55 000,00 €		
	I	R	041	237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immos incorporelles	75 207,44 €		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				-629 795,69 €		
	I	D	040	21313 Autres bâtiments publics	1 500,00 €		
	I	D	041	2113 Terrains aménagés autres que voirie	75 207,44 €		
	I	D	001	001 Déficit d'investissement reporté	-706 503,13 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				-629 795,69 €			
Approbation du procès verbal du 07 septembre 2020					Unanimité		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 7 octobre 2020, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD
Maire

